



Rennes, le 10 octobre 2022

Objet : Challenge départemental Parkour

Affaire suivie par : Morel Florent ([ffgym35.secretariat@wanadoo.fr](mailto:ffgym35.secretariat@wanadoo.fr))

Le comité départemental organise cette saison un challenge départemental Parkour **speed run** sur 3 étapes :

- Le 12 novembre 2022 au CPB Rennes (Impasse François Bizette – 35000 Rennes)
- Le 16 février 2023 au CS Betton (Complexe sportif des Omblais – avenue de Moretonhampstead - 35830 Betton)
- Les 27 ou 28 mai 2023 (lieu à définir)

Le règlement technique : Chaque participant(e) doit être licencié(e) à la FFGym avec comme spécialité PK et doit avoir impérativement 12 ans minimum. Un contrôle des licences sera effectué à chaque étape. Le Parkour s'effectuera en chaussettes ou pieds nus.

Une reconnaissance technique du parkour sera effectuée au début de chaque étape avec explication des exigences demandées aux participants. Un échauffement sera également possible sur le parkour avant le début de la compétition. 2 chronométreurs seront à prévoir par le club organisateur à chaque fois (la moyenne des 2 chronos attribuera un temps effectué sur le parkour).

*Lors d'une étape du challenge départemental :*

- Chaque participant effectue 2 passages chronométrés sur le parkour. Le meilleur temps sera pris en compte pour effectuer le classement final.
- Le classement se fait par catégorie 12-15 ans et 16 ans et plus (Homme et Femme).
- Palmarès : les 3 premiers de chaque catégorie seront récompensés.
- Echauffement à partir de 14h30
- Début de la compétition : 15h
- Annonce des résultats : à partir de 17h

*Le challenge départemental :*

- Calcul du classement final à l'issue des 3 étapes : tableau des points attribués à chaque étape en fonction du classement.

Classement	1 <sup>er</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup>	6 <sup>ème</sup>	7 <sup>ème</sup>	8 <sup>ème</sup>	9 <sup>ème</sup>	10 <sup>ème</sup>
Pts attribués à chaque étape	20 pts	18 pts	16 pts	14 pts	12 pts	10 pts	8 pts	6 pts	4 pts	2 pts



- Le vainqueur du challenge départemental par catégorie sera celui qui aura le plus grand nombre de points. Seules 2 étapes seront prises en compte dans le calcul total (soit 40 pts maximum) pour effectuer le classement final. Si un concurrent participe aux 3 étapes, les 2 meilleurs classements seront pris en compte pour le calcul final.
- Le trophée de vainqueur du challenge départemental Parkour speed run sera remis à l'assemblée générale du comité départemental (un par catégorie).
- Tarif : 10€ de droit d'engagement, aide de 7€ aux clubs « Qualiclub ».

**POUR INSCRIRE VOS GYMNASTES, MERCI DE REMPLIR LE LIEN CI-DESSOUS :**

[https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSf\\_Mk6QBNhXQszs8y5h0Ipk099tSYUKXNTI-F8CB71vharDHA/viewform?usp=pp\\_url](https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSf_Mk6QBNhXQszs8y5h0Ipk099tSYUKXNTI-F8CB71vharDHA/viewform?usp=pp_url)

☝ Chaque gymnaste devra être accompagné d'un ou plusieurs entraîneurs ou personnes nommées responsables par son club.

**Mme QUÉAU Anne-Emmanuelle**  
**Présidente du CD35 gymnastique**